

CONCRETE BONDING ADHESIVE

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ
(Conforme à la norme OSHA 29 CFR 1910.1200)

SECTION I : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Les sociétés QUIKRETE®
One Securities Centre
3490 Piedmont Road, Suite 1300
Atlanta, GA 30329

Numéro de téléphone d'urgence
(770) 216-9580

Numéro de téléphone de renseignements
(770) 216-9580

MSDS A1
Révision : avr.-10

Nom du produit QUIKRETE®
CONCRETE BONDING ADHESIVE

N° Code
9902

HEALTH		1
FLAMMABILITY		0
PHYSICAL HAZARD		0
PERSONAL PROTECTION		
Safety Glasses, Gloves		

Usage du produit : Agent d'adhésion liquide pour attacher du nouveau béton au vieux béton

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

Voie(s) d'entrée : Inhalation, Ingestion

Exposition aiguë : Aucun connu

Exposition aiguë : Le contact répété ou prolongé peut provoquer une légère irritation. La vapeur peut irriter le tract respiratoire. L'ingestion peut irriter le tract gastro-intestinal.

Cancérogénicité : Sans objet

Signes et symptômes d'exposition : Aucun connu

Des conditions médicales généralement aggravées par l'exposition : Aucun connu

Exposition aiguë : Aucun connu

SECTION III – INGRÉDIENTS DANGEREUX ET RENSEIGNEMENTS SUR LEUR IDENTITÉ

Composants dangereux	N° CAS :	PEL (OSHA) mg/M ³	TLV (ACGIH) mg/m ³
Copolymère d'acétate d'éthylène de vinyle	Pas dangereux		
Polymère d'alcool de vinyle	Pas dangereux		

SECTION IV – Premiers soins

Yeux : Bien rincez l'œil à l'eau. Continuez à rincer l'œil pendant au moins 15 minutes, y compris en sous des paupières. Appelez un médecin d'emblée.

CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Peau : Lavez la peau à l'eau froide et au savon à pH neutre ou avec un nettoyant doux. Consultez un médecin si l'irritation ou l'inflammation se développe ou persiste.

Inhalation : Sortez la victime à l'air frais. Obtenez des soins médicaux si l'irritation persiste.

Ingestion : Traitez la victime par rapport aux symptômes et soutenez-la. Obtenez des soins médicaux. NE JAMAIS rien donner par la bouche à une personne qui a perdu conscience.

SECTION V – DONNÉES SUR LE RISQUE DE FEU ET D'EXPLOSION

Inflammabilité : Non combustible non explosif.

Température d'autoignition : Sans objet

Point d'éclair : > 100 °C

Média pour l'éteindre : Brume d'eau; mousse; CO₂; produit chimique sec

Procédés d'attaque des feux spéciaux : Les pompiers devraient être équipés d'un appareil respiratoire autonome pour les protéger contre la fumée irritante et potentiellement toxique.

Dangers de feu et de déflagration : Ceci est un produit à base d'eau et ne présente aucun danger particulier de feu ou d'explosion. Une film de polymère sec brûlera. Ce produit contient un niveau faible de volatiles organiques qui pourront être émis aux températures élevées.

Produits dangereux résultant de la combustion : Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone, hydrocarbures inconnus.

Limite inférieure d'explosion (%) : Sans objet

Limite supérieure d'explosion (%) : Sans objet

SECTION VI – MESURES EN CAS DE DIVERSEMENT ACCIDENTEL

Faites absorber des déversements avec du sable, de la terre ou dans n'importe quel autre matériel absorbant convenable. Ramassez le matériel avec un balai et placez-le dans des contenants de déchets. Lavez la zone de déversement à l'eau. Il faut empêcher l'eau usée d'entrer dans les égouts. L'enlèvement devrait être conforme aux règlements locaux, d'état et nationaux.

SECTION VII - PRÉCAUTIONS DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRES

Température d'entreposage : 4 à 38 °C

Manutention et entreposage : Évitez les températures extrêmes. Protégez de congélation. Ce matériel ne devrait pas être déversé, déchargé ou porté dans des égouts ou dans les cours d'eau publics. Ce produit contient un niveau faible de volatiles organiques qui pourraient s'accumuler dans le vide sans aération des barils et des contenants d'entreposage en vrac. Ouvrez des barils dans des endroits bien ventilés et évitez de respirer des vapeurs.

SECTION VIII – MESURES DE CONTRÔLE À L'EXPOSITION

Sécurité intégrée : Général.

Protection personnelle : Portez des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux de protection. Protégez-vous contre les éclaboussures. L'utilisation de gants résistants aux produits chimiques est conseillée. Les vêtements devraient être protégés. Portez des bottes de caoutchouc si l'exposition est sévère. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les remettre de nouveau.

Limites d'exposition : Consultez des autorités locales afin de connaître les limites d'exposition acceptables

SECTION IX – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide blanc laiteux	Densité : 1,0 à 1,2
Point de fusion 0 °C (32 °F)	Point d'ébullition : ~100 °C (212 °F)
Pression de vapeur : 17 mm Hg à 20 °C (68 °F)	Densité de vapeur : <1(eau)
Volatiles : Environ 22 %	Mastics organiques volatiles : 3 g/L
Vitesse d'évaporation : <1(eau)	Odeur : odeur d'acétate de vinyle

Solubilité dans l'eau : Miscible dans l'eau. La dilution à l'eau baissera généralement la stabilité de la dispersion.

SECTION X – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable.

Incompatibilité (matériaux à éviter) : Oxydants puissants, matériaux qui réagissent avec l'eau

Décomposition dangereuse ou produits secondaires : Aucun

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Condition à éviter : Protégez des températures inférieures à 4 °C afin de conserver l'utilité du produit.

SECTION XI – RENSEIGNEMENTS DE TOXICOLOGIE

Voies d'entrée : Inhalation, Ingestion

Toxicité aux animaux :

LD50 : Non disponible

LC50 : Non disponible

Effets chroniques chez les humaines : Pas établi

Remarques spéciales sur la toxicité : Peu de risque d'effets néfastes dans des conditions normales de manutention et d'utilisation conseillées

SECTION XII – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Non disponible

BOD5 et COD : Non disponible

Produits de la biodégradation : Non disponible

Toxicité des produits de la biodégradation : Non disponible

Remarques spéciales sur des produits de la biodégradation : Sa présence dans des cours d'eau peut causer de la turbidité blanche persistante.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ENLÈVEMENT

Méthode d'enlèvement des déchets : L'enlèvement devrait être conforme aux règlements locaux, d'état et nationaux. Ce produit n'est pas considéré un déchet dangereux par la RCRA (40CFR 261) ou par la CERCLA (40CFR 117&302).

SECTION XIV – RENSEIGNEMENTS DE TRANSPORTATION

Nom de l'expéditeur enregistré au DOT/UN : Pas régulé
Classe de danger du DOT : Pas régulé
Nom de l'expéditeur : Pas régulé
Pas dangereux selon les réglementations de l'U.S. DOT et du TDG.

SECTION XV – AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÈGLEMENTS

SARA (Title III) Section 313 : Pas assujéti aux règlements de rapportage
TSCA (Mai 1997) : Tous les composants figurent sur la liste d'inventaire du TSCA
Federal Hazardous Substances Act (loi fédérale sur les substances dangereuses) : S'agit d'une substance dangereuse assujéti aux statuts de cette loi
Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Ne figure pas sur la liste
Classification du SIMDUT canadien : Considéré un matériel dangereux par la Loi sur les produits dangereux comme défini par le Règlement sur les produits contrôlés et assujéti aux exigences du SIMDUT. Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux (LPD) et du RPC.

SECTION XVI – AUTRES RENSEIGNEMENTS

HMIS-III :

- Santé –
 - 0 = Pas de danger particulier
 - 1 = Irritation ou blessure mineure guérissable possible
 - 2 = Blessure temporaire ou mineure possible
 - 3 = Blessure grave possible à moins de prendre des actions immédiates
 - 4 = Dommage mortel, grave ou permanent possible
- Inflammabilité -
 - 0 = Matériel ne brûlera pas
 - 1 = Matériel doit être préchauffé avant l'ignition se produira
 - 2 = Matériel doit être exposé aux températures élevées avant l'ignition se produira
 - 3 = Matériel est capable d'ignition aux températures normales
 - 4 = Des gaz inflammables ou des liquides très volatils; peuvent s'allumer spontanément
- Danger physique -
 - 0 = Matériel est généralement stable, même dans des conditions de feu
 - 1 = Matériel est généralement stable, mais peut devenir instable aux températures élevées
 - 2 = Matériaux instables qui peuvent avoir une réaction à la température de la pièce
 - 3 = Matériaux peuvent former des mélanges explosifs lors du contact avec de l'eau
 - 4 = Matériaux qui s'explodent facilement lorsqu'exposés à l'eau

Abréviations :

ACGIH American Conference of Government Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement)
CAS Chemical Abstract Service (service des abstraits chimiques)

CERCLA	Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (réponse environnementale compréhensive, Loi sur la compensation et la responsabilité)
CFR	Code of Federal Regulations (code de règlements fédéraux)
CPR	Controlled Products Regulations (Canada) (Règlement sur les produits contrôlés)
DOT	Department of Transportation (Ministère de transport)
IARC	International Agency for Research (agence internationale pour la recherche)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (conseil de sécurité et de santé minière)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain de sécurité et de santé en milieu professionnel) (NIOSH).
NTP	National Toxicity Program (programme américain de toxicité)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (conseil de sécurité et de santé professionnelle)
PEL	Limite d'exposition permise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (loi sur la conservation et sur la récupération des ressources)
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (loi sur les amendements et sur la réautorisation du superfund)
TLV	Threshold Limit Value (valeur limite du seuil)
TWA	Time-weighted Average (moyenne pondérée dans le temps)
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Révision n° 07-01, remplace toutes les versions antérieures

Créée : Le 15.11.06

Plus récente mise à jour : 19 avril 2010

NOTA : Les renseignements et les recommandations dans ce document sont basés sur les données que l'on croit correctes. Toutefois, aucune garantie ou engagement, formel ou donné à entendre, n'est fait par rapport à ces renseignements. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous déclinons toute responsabilité pour tout effet néfaste qui pourrait être engendré suite à l'exposition à la silice dans nos produits.
